



APPEL A CANDIDATURES

Mise en location d'un local commercial

JUIN 2026



Mairie de Taninges
75 Avenue des Thézières
74440 Taninges
Tél : 04 50 34 20 22
Email : accueil@taninges.fr
Site internet : taninges.fr



Territoire et contexte

Taninges est une commune de Haute-Savoie de 3 522 habitants. Elle est la ville centre de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) qui comprend 8 communes de Mieussy, Châtillon, La Rivière Enverse, Morillon, Verchaix, Samoëns et Sixt-Fer-à-Cheval, comptant au total 12 500 habitants.

La commune est structurée entre un centre bourg et des hameaux distants de 1 à 5 km pour les plus proches et jusqu'à 15 km pour le Praz de Lys. La commune avec son bourg à 642 mètres s'élève jusqu'à 2000 mètres, incluant une station de ski de 1450 à 2000 mètres d'altitude. Avec l'ensemble de ses hameaux, elle s'étend sur 4 270 hectares. Son patrimoine est riche d'histoire avec la Chartreuse de Mélan, son bourg historique, son Carillon, ses chapelles.

Dans le cadre du programme « **Petites Villes de Demain** », pour lequel la commune a été retenue, nous travaillons à la revitalisation du centre-bourg de Taninges au sein d'un projet de territoire, retranscrit dans une convention cadre d'Opérations de Revitalisation de Territoire (ORT). Elle a été signée au printemps 2023, avec le Préfet représentant de l'État, le président de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, le maire Taninges et le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Savoie. Cette convention comprend 5 axes stratégiques, dont le premier est « **Renforcer le tissu commercial et améliorer son attractivité pour les locaux et les touristes** ».

Un diagnostic sur le commerce a été réalisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'artisanat en 2022. Celui-ci a démontré que le tissu commercial de Taninges bourg bénéficiait d'une assez bonne diversité commerciale, bien que fractionné sur les axes de la commune.

La commune a défini en 2023, un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité dans le centre-bourg. En 2024, un arrêté préfectoral délimitant une Zone d'Aménagement Différé a également été acté, permettant notamment à la commune de préempter des locaux à destination commerciale. Dans cette optique, la commune a acquis un local commercial, situé dans le bourg historique. Autrefois, bar/PMU de la ville et transformé en appartement en 2018, le local est situé place du marché au numéro 3, dans une copropriété composée de 3 appartements.

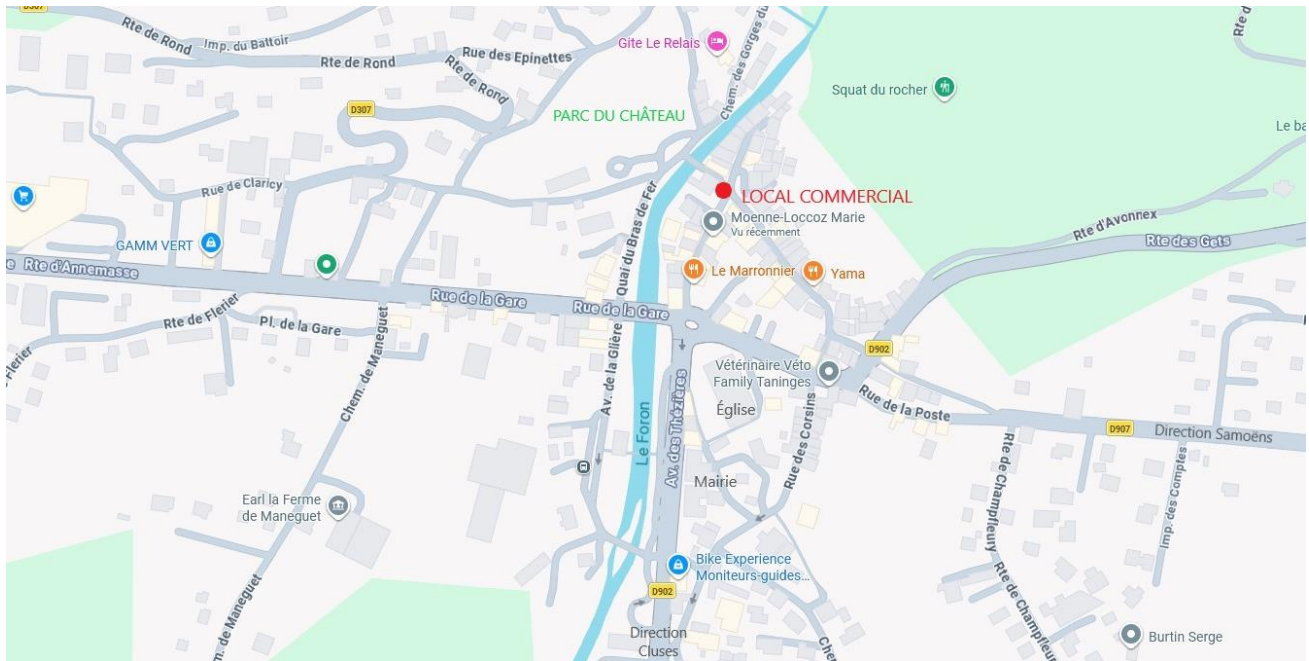
Cette place est la place historique de Taninges, où se déroulait autrefois les marchés, foires et événements divers. C'était également la rue principale desservant Samoëns/Sixt et Les Gets/Morzine.

Depuis 2023 la grande rue et la place du marché accueillent de nouveaux commerçants/artisans, développant ainsi une nouvelle attractivité commerciale.

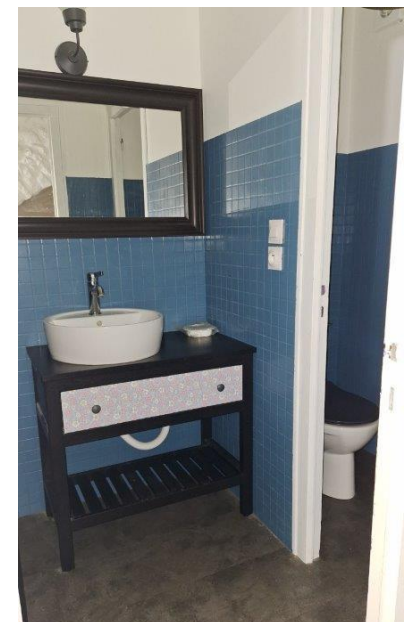
De plus, une signalétique d'intérêt local et le sentier patrimonial du Jacquemard, attirent désormais de nouveaux flux de visiteurs dans le bourg historique, habitants comme touristes.

Ainsi, la commune recherche un porteur de projet créatif et dynamique, afin d'offrir un nouveau commerce de proximité aux Jacquemards et aux touristes.

Situation/Localisation

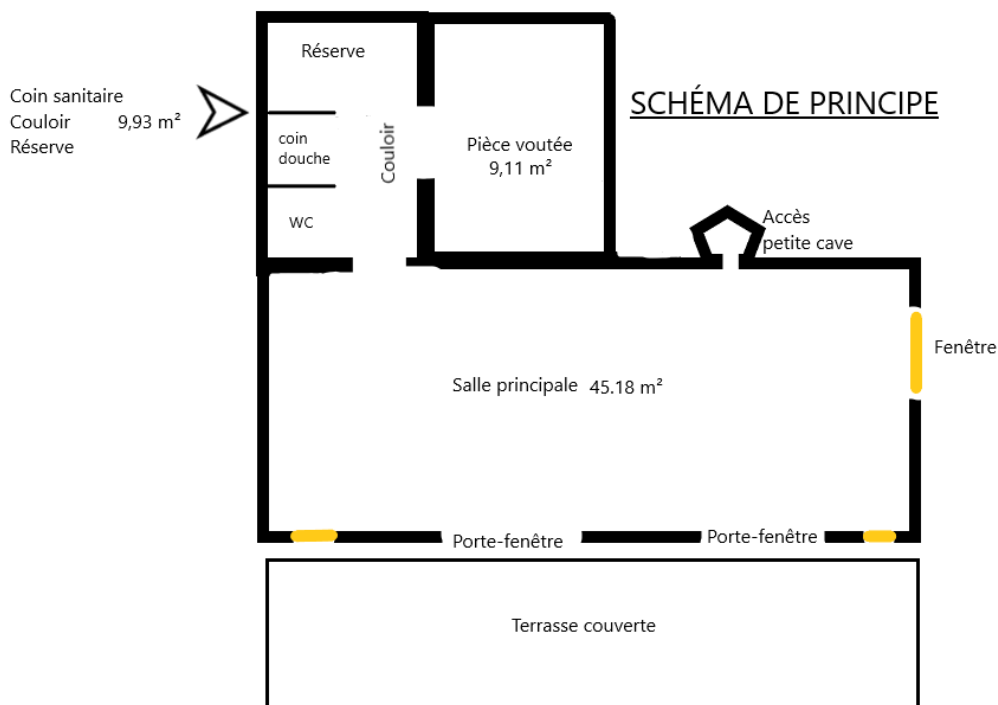


Local commercial 3 place du marché



Photos Local actuel





Descriptif du local

Le local commercial mis à la disposition du porteur de projet sélectionné, se situe 3 Place du marché, et est localisé dans le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité. Il dispose d'une **surface de commerce de 55,11 m², d'une salle voutée de 9,11 m², d'une petite cave et d'une terrasse couverte d'environ 25 m².**

L'aménagement intérieur sera à la charge du porteur de projet. Les places de stationnement devant la terrasse seront par la suite libérées.

Les visites seront possibles uniquement sur RDV, à partir de mi-juillet.

Contact : Aurélie GIRBAL 04- 50- 18- 12- 85 / 06- 76- 31- 27- 31.

Le bail commercial

Dans un premier temps, un bail commercial de 12 mois renouvelables deux fois, dit aussi "**bail dérogatoire**" de 36 mois, prévu par l'article L145-5 du code de commerce, sera proposé au porteur de projet sélectionné. Il pourra toutefois l'interrompre à la date anniversaire, en prévenant par lettre recommandée avec demande d'avis de réception 6 mois à l'avance, tout comme le bailleur.

Un entretien entre le commerçant et la commune sera réalisé 6 mois avant chaque échéance du contrat de bail dérogatoire. Suite à cet entretien et au souhait du porteur de projet de rester dans les lieux, la commune pourra décider de réaliser un **nouveau bail commercial classique d'une durée de 9 ans**. Toutefois, le preneur aura la faculté de donner congé à l'expiration d'une période à échéance triennale, au moins six mois à l'avance, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte extrajudiciaire. Le bailleur aura la même faculté, dans les formes et délai de l'article L. 145-9 du code du commerce.

Le loyer

Dans le cadre de son soutien au commerce de proximité, la commune de Tanninges a décidé de proposer un montant loyer modéré, soit **642 € hors charges par mois** pour le bail dérogatoire.

Les charges d'électricité/chauffage et d'eau sont à la charge du porteur de projet, via compteurs indépendants.

Les candidatures

- Projets éligibles

Les conditions d'éligibilité :

- Création ou développement d'une entreprise de commerce de proximité avec accueil du public ;
- Immatriculation obligatoire au RM ou RCS (existante ou en cours) ;
- Etre à jour de ses paiements à l'égard de l'administration fiscale.

Sont exclues les banques, les assurances, les agences immobilières et les professions libérales.

Les dossiers de candidature sont à compléter et transmettre par mail, à déposer en mairie, **avant le lundi 21 septembre 2026 à 12h.**

Les dossiers des candidats seront entièrement rédigés en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Tous les éléments financiers seront exprimés en euros.

Aucune indemnisation ne sera versée aux candidats, quelle que soit la suite donnée à leur proposition.

- Modalités de réponses à l'appel

Les porteurs de projet sont invités à remplir le dossier de candidature fournis par la commune et à fournir les pièces justificatives suivantes :

- ☐ Dossier de Candidature dûment rempli.
- ☐ Justificatif d'identité (carte d'identité ou passeport, et titre de séjour pour les ressortissants non-européens).
- ☐ Business plan sur 3 ans avec précision nombre d'emplois créé ou à créer
- ☐ Etude de marché (si réalisée)
- ☐ Statuts de la société et K bis de moins de trois mois (si existants)
- ☐ Evaluation du projet si le projet a bénéficié d'un accompagnement préalable
- ☐ Tout élément permettant d'enrichir votre dossier (photos, CV, plaquette de présentation, etc.)

Pour information, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Savoie accompagne les porteurs de projet, créateurs d'entreprise : <https://www.haute-savoie.cci.fr/entreprendre/creation>

Processus de sélection

L'appréciation des dossiers est assurée par la commune de Tanninges.

- Critères d'appréciation
 - La viabilité économique du projet ;
 - La qualité et la nature de l'offre proposée ;
 - L'expérience et les motivations du candidat ;
 - L'impact sur l'attractivité du bourg ;
 - La diversité de l'offre par rapport à l'existant.

En cas de besoin, la commune de Tanninges se réserve le droit de prendre contact avec les candidats afin d'obtenir toute précision qu'elle jugera utile et toute pièce qui lui semblera nécessaire. Elle se réservera la possibilité d'éliminer des candidatures incomplètes ou non conformes à la vocation du local.

Planning

ETAPE 1 : Lancement appel à candidature – 30/06/2026 – Visite local à partir mi-juillet sur RDV

ETAPE 2 : Date limite de réception des candidatures – **Lundi 21 septembre 2026 à 12h**

ETAPE 3 : Examen des candidatures et auditions des porteurs de projets présélectionnés – octobre 2026

ETAPE 4 : Notification de la décision finale – Novembre 2026

ETAPE 5 : Ouverture du commerce souhaitée – Début 2027.